



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DEMANDE DE VISA D'ÉLIMINATION D'ARCHIVES

à retourner en deux exemplaires papier

**Archives départementales de Tarn-et-Garonne**

14, avenue du 10<sup>e</sup> Dragons

82 000 MONTAUBAN

05.63.03.46.18 - [archives@tarnetgaronne.fr](mailto:archives@tarnetgaronne.fr) – [www.archives82.fr](http://www.archives82.fr)

SERVICE DEMANDEUR	
<b>Intitulé du service</b> (doit être énoncé intégralement)	
Pôle	
Direction	
<b>Affaire suivie par</b>	
Téléphone	
Adresse mail	
DOCUMENTS A ÉLIMINER	
<b>Métrage linéaire (ml) ou volume de données (Mo) total des documents proposés à l'élimination</b>	
<b>Observations</b> (réservé aux Archives départementales)	
Date de la demande :	Date du visa :
<b>Le / la responsable de service,</b>	<b>Le directeur des Archives départementales ,</b>
<b>Signature et cachet</b>	<b>Signature et cachet</b>

En application des articles L 212-1, L 212-2, L 212-3 de la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, toute élimination d'archives produites par des administrations et organismes publics est soumise au visa du Service Interministériel des Archives de France, représenté dans le département par le Directeur des Archives départementales.

